



Catégorie

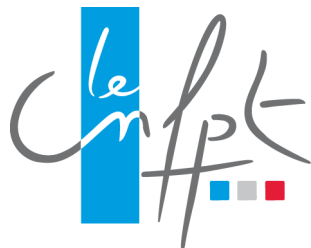
A

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2023



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



**Examen professionnel
d'administrateur territorial
Session 2023**

SOMMAIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	3
I. COMPOSITION DU JURY	4
II. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY.....	5
 DONNÉES STATISTIQUES	9
III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL ...	9
IV. PARTICIPATION	9
V. PROFIL DES CANDIDATS	10
VI. NOTES ET SEUILS	15

OBSERVATIONS GENERALES

L'examen professionnel d'administrateur territorial session 2023 a été ouvert par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 31 octobre 2022.

Le nombre de postes ouverts était de 35.

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 12 décembre 2022 au mardi 17 janvier 2023 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée à cette même date.

La phase d'admissibilité (examen des dossiers de candidature) s'est déroulée en distanciel du lundi 27 février 2023 au lundi 06 mars 2023.

L'admissibilité a été prononcée par le jury en distanciel le lundi 06 mars 2023 après-midi.

L'épreuve orale d'admission a eu lieu à Paris du lundi 17 avril au vendredi 21 avril 2023 et du lundi 24 avril au jeudi 27 avril 2023.

La réunion d'admission s'est tenue le vendredi 28 avril 2023 à 10 heures.

I. COMPOSITION DU JURY

Présidente	Lénie GIRARDOT Administratrice territoriale DGS des Côtes D'Armor (22)
Suppléant	Massar N'DIAYE Conseiller départemental Côte D'or (21)
Elus	Suppléant
	Thérèse NGIMBOUS BATJOM Adjointe au maire de Nanterre (92)
	Julie BARENTON GUILLAS VP Région Normandie (14)
Fonctionnaires	Valérie ABDALLAH DGA pôle ressources Administratrice territoriale Département du Val-de-Marne (94)
	Laurent SCHLERET DGA Solidarité Administrateur territorial Département du Val d'Oise (95)
	Présidente de jury
Personnalités qualifiées	Benoit VALLAURI Ti Lab Bretagne (35)
	Marie-Aleth GRARD Présidente ATD Quart Monde Montreuil (93)
	Vincent CROSNIER DE BRIANT Premier Magistrat CRC IDF (77)

II. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Le jury d'examen professionnel est exigeant et engageant, aussi bien pour les candidates et candidats que pour les membres du jury et l'équipe du CNFPT. Je tiens à remercier cette équipe, qui, par son professionnalisme et sa bienveillance, met aussi bien en confiance les candidates et candidats que les membres du jury. Je remercie également l'ensemble des membres du jury, qui ont investi leur temps et leur énergie avec le souci permanent d'égal accès au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux. Merci enfin de m'avoir accordé votre confiance dans la délicate mission de Présidente. Cette expérience a constitué une véritable aventure humaine, pleine d'échanges, de doutes, de convictions, et, *in fine*, de décisions prises dans un esprit collégial.

Différent de la logique du concours, l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux permet aux candidates et candidats tout à la fois de prendre du recul sur leur parcours et leurs réalisations professionnelles et de se projeter sur des postes avec de nouvelles responsabilités. C'est l'occasion de s'interroger sur le rôle attendu des administratrices et administrateurs territoriaux, dans nos collectivités, face aux enjeux contemporains, aussi bien sur la vision stratégique portée que sur la façon d'accompagner équipes et territoires dans leurs transformations.

Le jury est pluriel, composé de trois collèges (élues locales et élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées), avec des profils variés mais complémentaires. Les principales valeurs portées par ce jury ont été aussi bien sur les phases d'admissibilité que d'admission : l'ouverture et l'exigence. Ouverture d'abord, car le jury a retenu des profils eux-mêmes diversifiés en termes de parcours ou de fonctions occupées, la diversité des parcours professionnels constituant une richesse pour les collectivités et les territoires. Exigence ensuite, car les candidates et candidats retenus à l'issue de l'oral sont celles et ceux qui ont su démontrer leur aptitude à porter une vision stratégique, à incarner un management de qualité, à porter les valeurs du service public, à argumenter des positions, et à disposer d'un solide socle de connaissances de l'environnement territorial. Ce ne sont pas seulement des lauréates et lauréats à l'examen professionnel qui ont été retenus, mais bien de futurs administrateurs territoriaux et de futures administratrices territoriales.

Les membres du jury félicitent les lauréates et lauréats de cet examen professionnel et les invitent à profiter du parcours de formation pour consolider leurs expertises et savoir-être et affiner leurs projets professionnels. Quant à ceux qui n'ont pas été lauréats, nous espérons que la prise de connaissance des éléments d'évaluation vous permettra de mieux en comprendre les raisons et de vous présenter, à nouveau, d'ici quelques années, en ayant pris ces éléments en compte.

1) Sur la phase d'admissibilité :

Il est rappelé que les évaluations des dossiers se font en binôme, permettant d'avoir des temps d'échanges et une appréciation partagée sur le dossier, ce qui améliore la qualité de l'examen des dossiers. Dans la plupart des dossiers et des binômes, il y a une quasi concordance des notes et appréciations de chaque membre du binôme. Dans le cas contraire, la Présidente intervient pour évaluer et faire converger la notation. Par ailleurs, les membres du jury se sont déportés de dossiers concernant des candidates et candidats qu'ils connaissaient.

Il est précisé que l'appréciation des candidates et candidats se fonde sur l'ensemble du dossier présenté, il est donc important d'attacher autant d'importance aux trois éléments que sont la lettre de motivation, la présentation du parcours professionnel et la réalisation professionnelle. Ainsi, à certains moments, un parcours professionnel intéressant a pu être contrebalancé par

une réalisation professionnelle trop ancienne ou mettant peu en évidence le rôle et les compétences du candidat. Par ailleurs, les candidates et candidats qui voient dans le grade d'administrateur un échelon de plus et ne se projettent pas sur de nouvelles fonctions ou un nouveau mode d'exercice de leurs fonctions ont globalement été pénalisés dans la notation. A l'inverse, les candidates et candidats qui ont su expliquer les transitions professionnelles dans leur parcours ainsi que leur capacité critique ont été valorisés.

Sur cette phase, dans les points positifs, il a été apprécié :

- la diversité des candidates et candidats, aussi bien dans les parcours (y compris pour certains hors fonction publique territoriale) que dans les fonctions occupées (niveau hiérarchique, type de collectivité ou structure et domaines).
- Des dossiers de bonne qualité, complets et synthétiques à la fois.
- Au niveau des lettres de motivation et de la présentation du parcours professionnel, il y a une certaine diversité de présentation qui est appréciée, permettant à certains de révéler leur véritable personnalité et leurs ressorts.

Les principaux axes d'amélioration ont été les suivants :

- les éléments relatifs à la relation aux élus d'une part et aux usagers d'autre part, sont insuffisamment développés.
- L'utilisation de mots valises ou génériques, sans illustrations concrètes, a été trop souvent présente dans la présentation de la réalisation professionnelle.
- Des éléments parfois redondants entre la présentation du parcours professionnel et la réalisation ne permettent que très peu de comprendre comment les candidats cheminent à titre personnel.

Les principales recommandations du jury :

- Etre sincère et juste dans la présentation de son parcours et de ses motivations.
- Espacer les candidatures, au moins de deux ans, et en présentant une nouvelle réalisation professionnelle si possible.
- Montrer davantage sa capacité d'analyse critique plutôt qu'exposer ses réalisations.
- Se projeter davantage sur un poste d'administrateur territorial, notamment sur les fonctions occupées.

2) Sur la phase d'admission

L'oral d'admission était organisé de la façon suivante : 4 minutes de présentation du parcours et projet professionnel suivies de 11 minutes d'échanges sur ce même champ et enfin 25 minutes de questions à caractère général. Les 4 minutes de présentation ont été privilégiées pour permettre au candidat d'avoir un temps en début d'entretien, préparé, tout en laissant ensuite une large place aux questions.

En effet, le jury a privilégié de poser un nombre relativement important de questions aux candidates et candidats. Ce nombre a pu varier en fonction de la longueur des réponses, avec une moyenne de 43 questions, et une fourchette comprise entre 24 et 60 questions. Pourquoi une telle dynamique ? Le nombre de questions a permis au jury de couvrir un large spectre de connaissances de l'environnement territorial, d'appréhender la vision stratégique des candidats, mais également de mieux cerner leurs réelles motivations et pratiques managériales. C'est la raison pour laquelle les questions pouvaient aussi bien porter sur des prises de position sur des sujets actuels, que sur des connaissances sociales relatives aux collectivités. Durant cet échange, chaque candidate ou candidat a eu *a minima* deux ou trois mises en situation, sur des questions managériales ou en lien avec les valeurs de service public.

Sur l'ensemble des candidates et candidats, il a été constaté un relatif manque de préparation de l'entretien oral. Ce manque s'est traduit de plusieurs manières : une présentation introductive bien préparée mais trop récitée, qui manquait d'appropriation et de personnalité, une méconnaissance sur des questions fondamentales, un manque de recherche sur les membres du jury. Par ailleurs, il a également pu être déploré une difficulté des candidates et candidats à s'extraire de leur quotidien pour prendre de la distance.

Concernant les présentations des parcours et projet professionnels, l'utilisation des mots valises, non étayés par des réalisations et parfois même non appréhendés dans leur signification, est contre-productive. De la même manière, la projection sur le cadre d'emplois est insuffisamment développée. Et certaines réponses en lien avec la posture professionnelle ont également pu interpeller les membres du jury sur les capacités futures des candidates et candidats à occuper des postes d'administrateur.

Les qualités valorisées :

- les valeurs humaines et convictions pour la territoriale, à travers un attachement au service public.
- La diversité du parcours et le niveau des fonctions exercées, dès lors qu'ils contribuent à la capacité à se projeter dans le cadre d'emplois correspondant.
- La prise en compte des équipes, à travers une méthodologie participative et la capacité à entraîner.
- De bons réflexes sur les mises en situation et la méthodologie de projet, en lien avec l'expérience des candidats.
- La capacité à prendre une position claire, et à argumenter celle-ci.

Les points d'amélioration :

- La vision stratégique peu développée.
- La capacité à se projeter sur le cadre d'emplois, y compris la connaissance des postes auxquels ce cadre d'emplois donne accès.
- Le manque de connaissances sociales, notamment en finances, juridique, transition écologique, ressources humaines.
- Une culture générale globalement insuffisante, y compris sur l'environnement territorial.
- La prise en compte du lien aux élus, très inégale.

Les conseils du jury :

- Préparez-vous à l'entretien, notamment en étudiant la composition du jury, et en faisant des recherches sur leur collectivité ou organisation, leurs champs de compétences et territoires.
- Faites preuve de curiosité tout au long de votre parcours, pas uniquement sur le champ de la territoriale mais également sur les sujets de société ou d'actualité.
- Employez des termes précis plutôt que des mots génériques et illustrez par des exemples.
- Travaillez davantage la projection sur le cadre d'emplois.
- Réfléchissez à vos pratiques professionnelles, notamment managériales, en développant votre capacité d'autocritique.

Conclusion

Sur 230 candidates et candidats admis à concourir, à raison de 112 femmes et 118 hommes, 65 ont été admissibles (suite au désistement d'une candidate, ce sont 30 femmes et 34 hommes qui ont été auditionnés). Alors que les possibilités ouvertes étaient de 35, les membres du jury ont déterminé un seuil d'admission à 22 lauréats, 8 femmes et 14 hommes. Pour mémoire, l'an dernier, 21 lauréats avaient été retenus, 15 femmes et 6 hommes. Soucieux des questions relatives à l'égalité d'accès au grade, notamment en matière d'égalité femmes/ hommes, le jury regrette de ne pas avoir abouti à des nominations plus équilibrées. Il regrette également que certains parcours ou profils atypiques, retenus dans la phase d'admissibilité, n'aient pu être retenus à l'issue de l'entretien, compte-tenu de lacunes importantes au niveau des connaissances territoriales ou de difficultés à démontrer des capacités managériales et d'entraînement des équipes. De manière générale, le jury a estimé que certaines candidates et candidats n'étaient pas assez préparés et n'avaient pas démontré l'ensemble des qualités attendues sur le grade d'administrateur, en particulier sur la capacité à porter une vision stratégique. C'est la raison pour laquelle il a fait le choix de ne pas pourvoir l'ensemble des possibilités, considérant que toute lauréate ou lauréat doit être en capacité d'occuper un poste d'administrateur territorial ou d'administratrice territoriale dans les mois qui suivent leur inscription sur liste d'aptitude.

Lénie GIRARDOT

DONNÉES STATISTIQUES

III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Examen professionnel
(70% des lauréats du concours d'administrateur territorial session 2022) **35 postes**

IV. PARTICIPATION

	Inscrits	admis à concourir	admissibles	Lauréats
Nombre de candidats	254	230	65	22

L'instruction des candidatures, qui valide les dossiers des candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par le service des concours et examens professionnels.

24 candidatures ont été rejetées

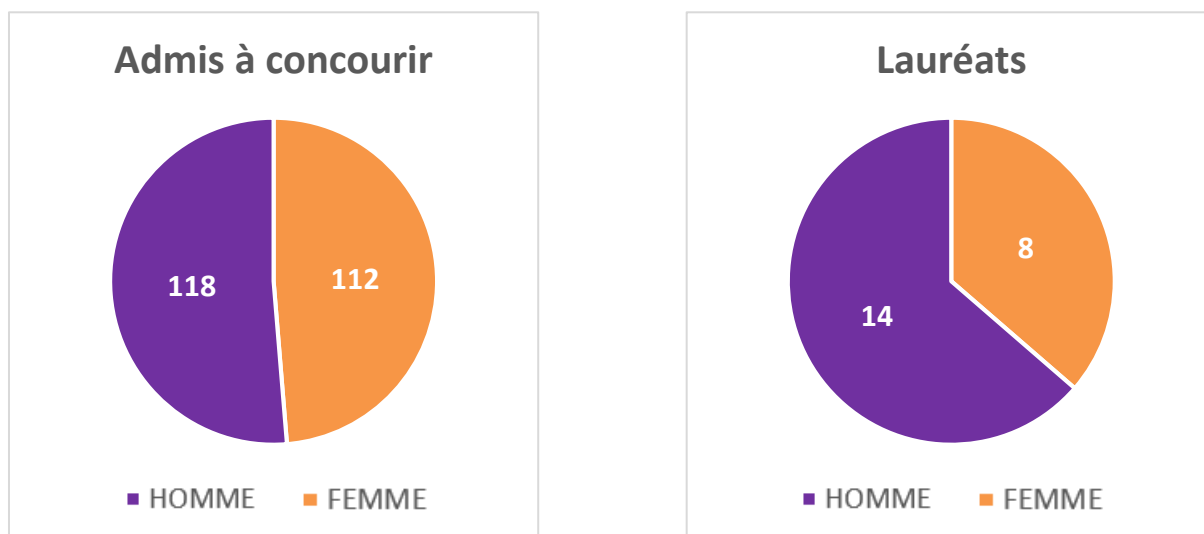
Motifs des rejets	Nombre de rejets
Dossier incomplet - pièces manquantes	10
Ancienneté insuffisante	7
Format du dossier non conforme	6
Hors-délai (envoi du dossier)	1
TOTAL	24



Les candidats doivent porter une attention particulière au respect du formalisme du dossier (au nombre de pages notamment).

V. PROFIL DES CANDIDATS

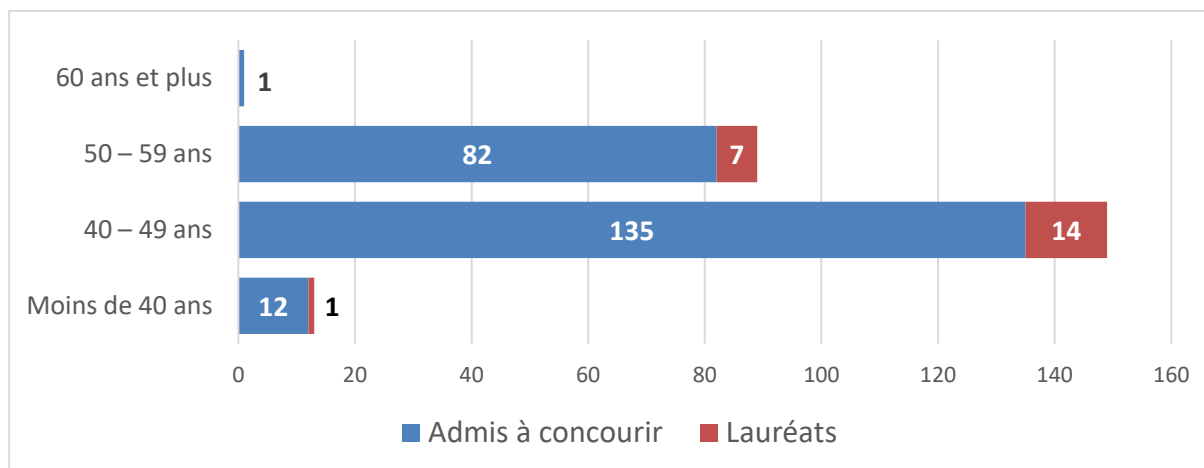
Genre



Si en 2022, les femmes étaient plus nombreuses à concourir et à réussir l'examen, les hommes admis à concourir et lauréats sont majoritaires en 2023.

Session 2023 : 48,7% de femmes admises à concourir et 36,4% de lauréates
51,3% d'hommes admis à concourir et 63,6% de lauréats

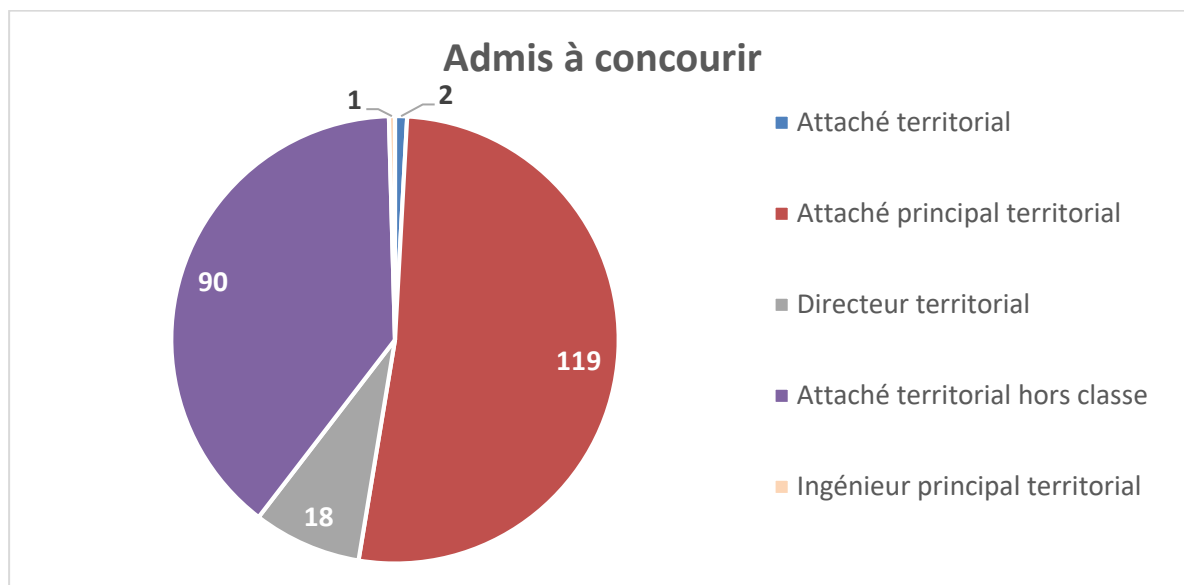
Age



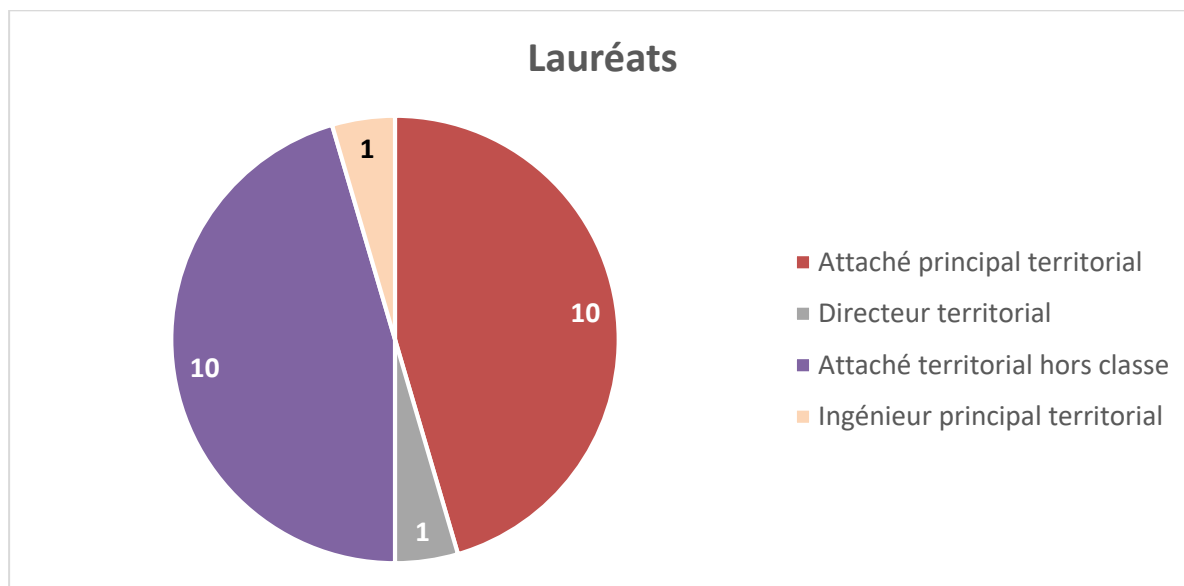
Comme les années précédentes, les candidats de la session 2023 issus de la tranche d'âge 40-49 ans sont les plus nombreux à être admis à concourir (58,7%) et à faire partie des lauréats (63,6%).

Grade

Rappel : pour s'inscrire à l'examen professionnel d'administrateur territorial, il faut être, soit sur un grade d'avancement du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, soit fonctionnaire territorial de catégorie A ayant occupé pendant au moins 6 ans un emploi fonctionnel listé dans le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987.

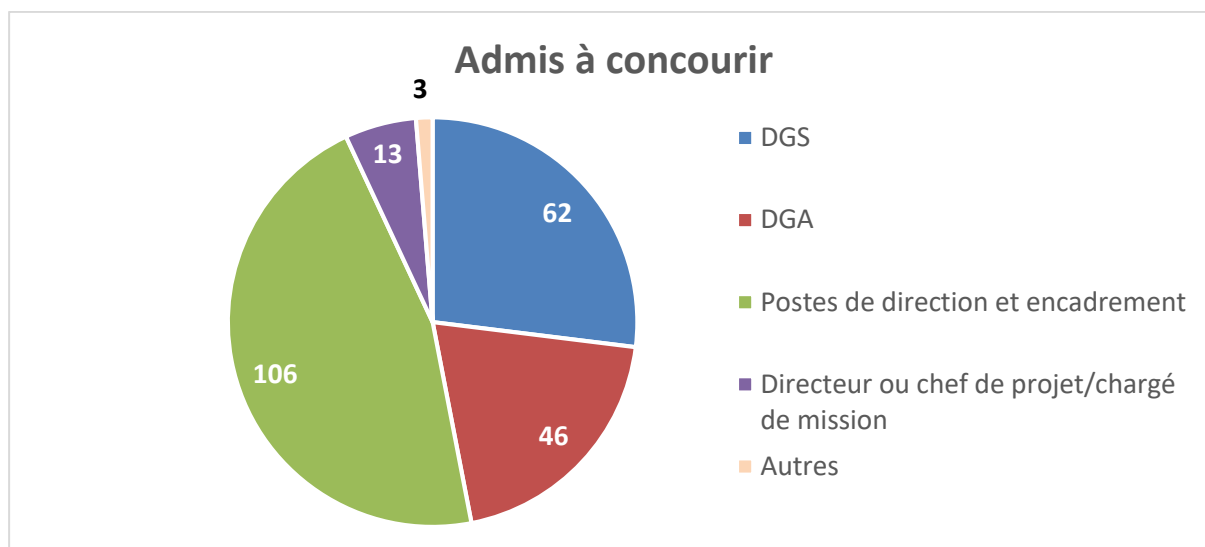


En 2023, les attachés principaux sont les plus nombreux à être admis à concourir (51,7%), ce qui était déjà le cas en 2022 et en 2021.



Les lauréats de la session 2023 sont majoritairement des attachés principaux (45,5%) et des attachés hors classe (45,5%). En 2022 et 2021, les attachés hors classe lauréats étaient les plus nombreux. Ce grade correspond à un niveau élevé de responsabilité au sein des collectivités de plus de 10 000 habitants et plus.

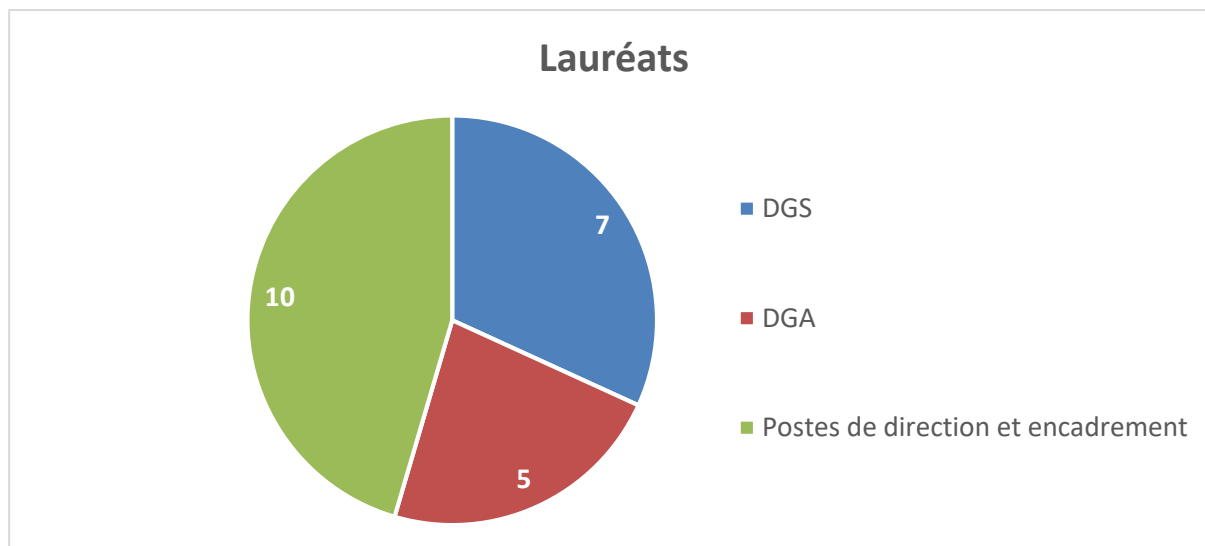
Fonction



Postes de direction et encadrement : directeurs, adjoints et responsables de service
Exemples « Autres » : conseiller de développement, gérant, inspecteur

En 2023, les candidats en fonction sur des postes de direction et d'encadrement sont majoritaires (46%), ils étaient 43,6% en 2022. 47% des candidats occupent un emploi fonctionnel : 27% sont DGS, 20% sont DGA (27,4% étaient DGS en 2022 et 20,7% étaient DGA). Les directeurs/chefs de projet et chargés de missions sont 5,7% en 2023 (5,8% en 2022). 1,3% des admis à concourir font partie de la catégorie « autres » en 2023 (2,5% en 2022).

25 DGS sur 62 travaillent dans des collectivités/EPCI de plus de 40 000 habitants. 40 DGA sur 46 travaillent dans des collectivités/EPCI de plus de 40 000 habitants.



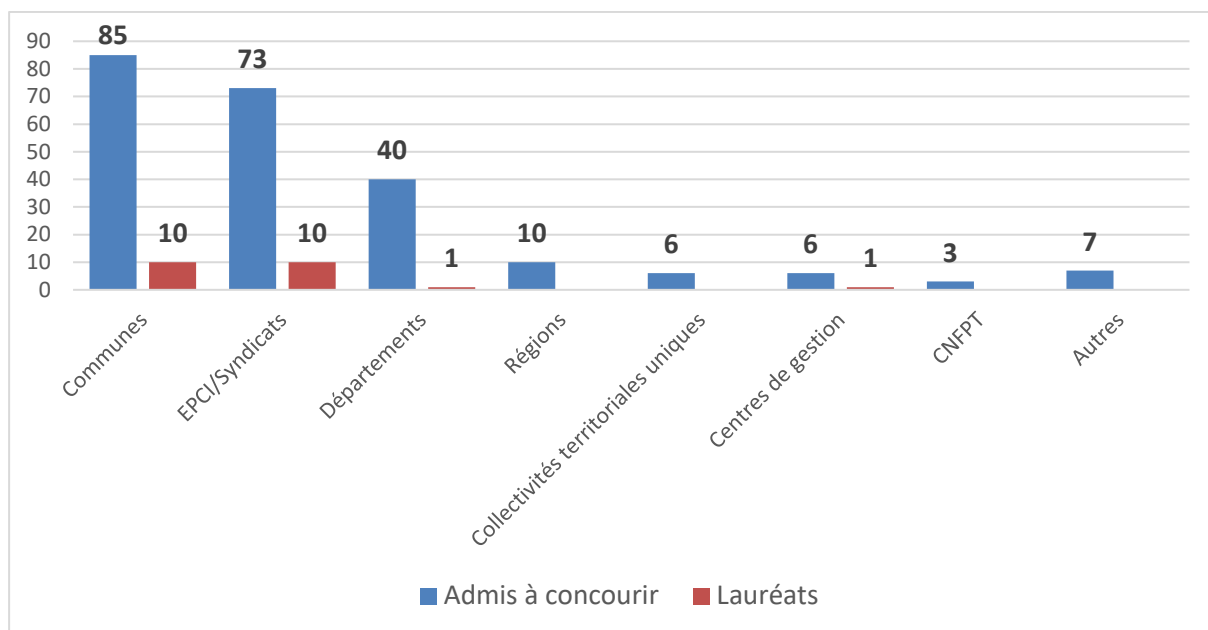
Postes de direction et encadrement : directeurs, adjoints et responsables de service

45,5% des lauréats de la session 2023 occupent une fonction de direction et d'encadrement, 31,8% sont directeurs généraux de services et 22,7% sont directeurs généraux adjoints.

6 DGS lauréats sur 7 travaillent dans des collectivités/EPCI de plus de 40 000 habitants. L'ensemble des 5 DGA lauréats travaille dans des collectivités/EPCI de plus de 40 000 habitants.

Cette répartition varie selon les sessions. En 2022, 33,3% des lauréats étaient directeurs généraux de services, 33,3% étaient directeurs généraux adjoints, 28,6% occupaient une fonction de direction et d'encadrement et 1 lauréat était directeur/chef de projet ou chargé de mission (4,8%).

Type de collectivité



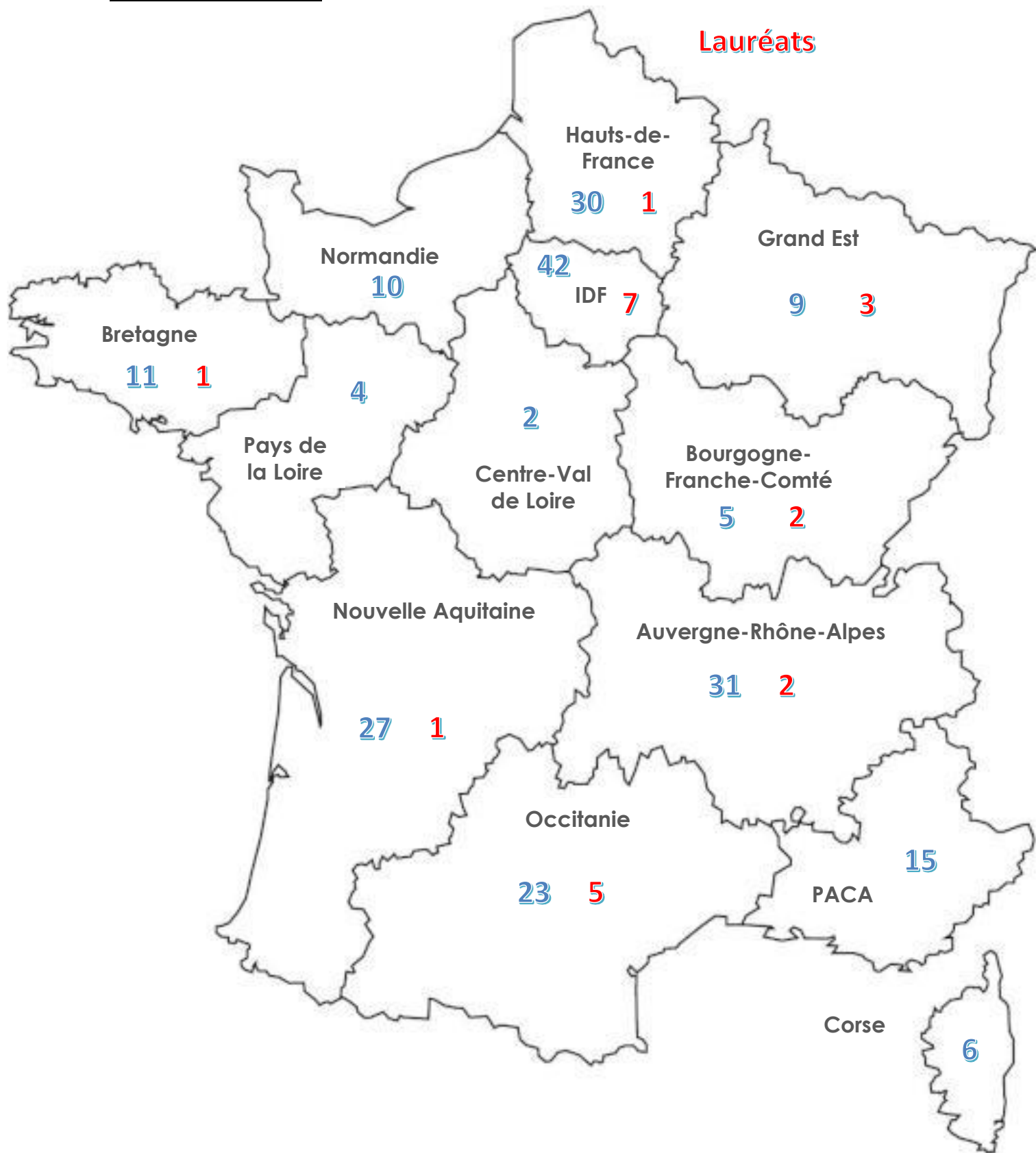
37% des admis à concourir travaillent dans une commune, 31,7% dans un EPCI, 17,4% dans un département et 4,4% dans une région.

45,5% des lauréats travaillent dans une commune, 45,5% dans un EPCI et 4,5% dans un département.

Parmi les candidats, 50 admis à concourir et 8 lauréats travaillent dans des communes de plus de 40 000 habitants. 66 admis à concourir et 10 lauréats travaillent dans des intercommunalités de plus de 40 000 habitants.

Comme les années précédentes, la répartition des candidats 2023 par type de collectivité est en concordance avec l'organisation territoriale française.

Lauréats



Guadeloupe

3

Martinique

6

Guyane

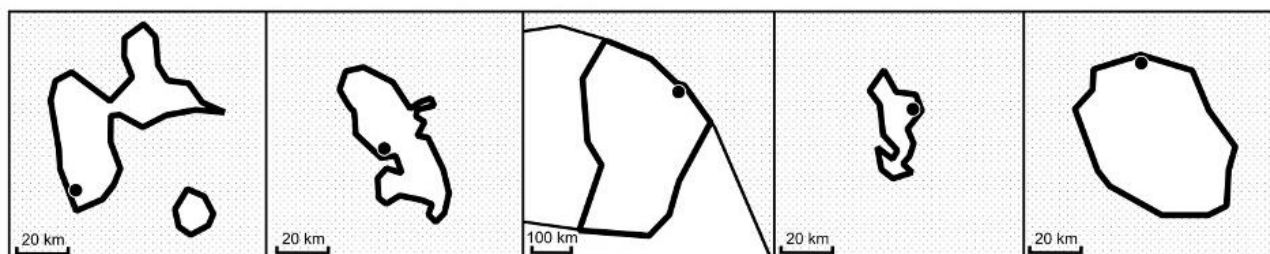
1

Mayotte

-

La Réunion

5



En 2023, les candidats admis à concourir (18,3%) et les lauréats (31,8%) en provenance d'Ile-de-France sont les plus nombreux (18% de la population française habite en Ile-de-France). Ils devancent les candidats admis à concourir venant d'Auvergne Rhône-Alpes et des Hauts-de-France. En 2022, l'Ile-de-France était la région la plus représentée parmi les admis à concourir et les lauréats venant de Nouvelle Aquitaine était majoritaires.

Préparation suivie

Une préparation à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel est proposée par le CNFPT (INSET d'Angers, INSET de Montpellier et INSET de Nancy).

Sur 22 lauréats, 11 ont suivi une préparation (dont 8 avec le CNFPT).

VI. NOTES ET SEUILS

Notes obtenues

	<u>Epreuve d'admissibilité</u>		<u>Epreuve d'admission</u>	
	EXAMEN DU DOSSIER (coef.3)		ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13,86	14,23	11,30	13,05

196 candidats admis à concourir ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve d'admissibilité et 1 note éliminatoire a été donnée lors de cette épreuve.

51 candidats admissibles ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve orale d'admission et aucune note éliminatoire n'a été donnée lors de cette épreuve.

(note éliminatoire : inférieure à 5)

Seuil d'admissibilité

39 points soit une moyenne de **13 / 20**

65 candidats déclarés admissibles par le jury

Seuil d'admission

104 points soit une moyenne de **13 / 20**

22 candidats déclarés admis par le jury

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2015
Élaboration et organisation
des concours et examens pour le recrutement
des cadres A+ de la fonction publique territoriale

